

Recommandations

- Ne pas manger, ni boire sur le lieu de travail

- Ne pas fumer 

- Se laver les mains et le visage 

Attention !

La silice n'est pas toujours visible à l'œil nu

- Utiliser des casiers doubles compartiments (séparé des vêtements de ville)
- Prendre une douche en fin de poste
- Changer de tenue avant le retour au domicile
- Entretenir sa tenue de travail

Suivi médical

Les salariés exposés à la silice cristalline doivent bénéficier d'un suivi renforcé et d'examens complémentaires.

N'hésitez pas à solliciter votre Service de Santé au Travail.



sist+lib

Contactez votre service de Santé au Travail pour toute demande d'informations

Téléphone : 05 57 55 28 00

www.sistlib.org

Mail : contact@sistlib.org

5, rue Firmin Didot - 33500 LIBOURNE

sist+lib

Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais

Exposition à la poussière de Silice au Travail

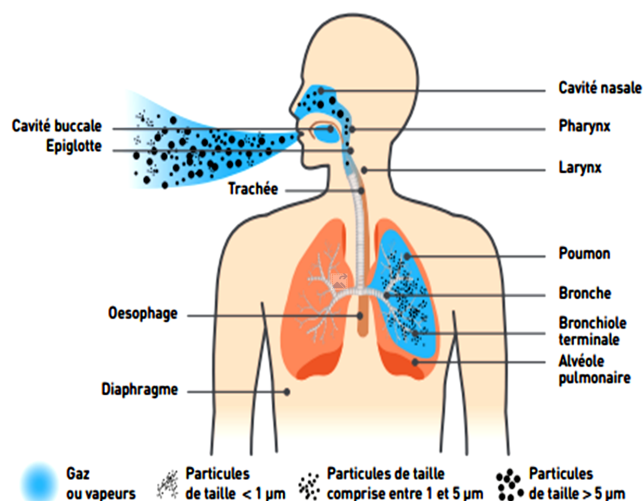


www.sistlib.org

Où trouve-t-on la Silice ?



La porte d'entrée :



Effets possibles sur la santé :

Ces maladies peuvent apparaître jusqu'à 35 ans après l'exposition à la silice.

TOXICITÉ AIGÜE	Irritation des yeux et des voies respiratoires	
TOXICITÉ CHRONIQUE	BRONCHITE CHRONIQUE	Inflammation des bronches, aggravée chez les fumeurs (toux, crachats, difficultés à respirer).
	SILICOSE	Fibrose pulmonaire susceptible d'entraîner une insuffisance respiratoire progressive.
	CANCER DU POUMON	Les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont considérés comme cancérogènes (Arrêté du 26 octobre 2020).
	MALADIES AUTO-IMMUNES	Insuffisance rénale, sclérodermie, Lupus Erythémateux Disséminé (LED), polyarthrite rhumatoïde, vascularite.

Comment s'en protéger ?

1 . Prévention collective :



Machine avec système d'abattage à l'humide

Machine équipée d'une aspiration



Aspirateur de chantier

Engins équipés de cabine climatisée et pressurisée à air épuré



Le balayage ainsi que l'utilisation de la soufflette sont à proscrire

2 . Prévention individuelle :

La mise en place de protection individuelle vient en complément de protection collective dans le cas où celle-ci n'est pas suffisante.

EN FONCTION DU NIVEAU D'EXPOSITION :

Masque anti-poussière de type FFP3 pour des travaux de courte durée (moins de 15 minutes)



Demi-masque avec cartouche P3 pour des travaux de moins d'une heure



RECOMMANDÉ : Appareil à ventilation assistée avec cartouche P3 pour des travaux de plus d'une heure

Les appareils de protection respiratoire doivent être :

- Vérifiés (état général du masque)
- Ajustés
- Nettoyés en fin d'utilisation
- Entreposés dans un endroit propre et hermétique

A chaque exposition, il est recommandé de porter des gants adaptés et des lunettes de protection.

Rappel : se changer sur le lieu de travail